

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2011-09 du 29 août 2011 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1130765S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Philippe THOMAS est nommé secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.  
Fait le 29 août 2011.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM